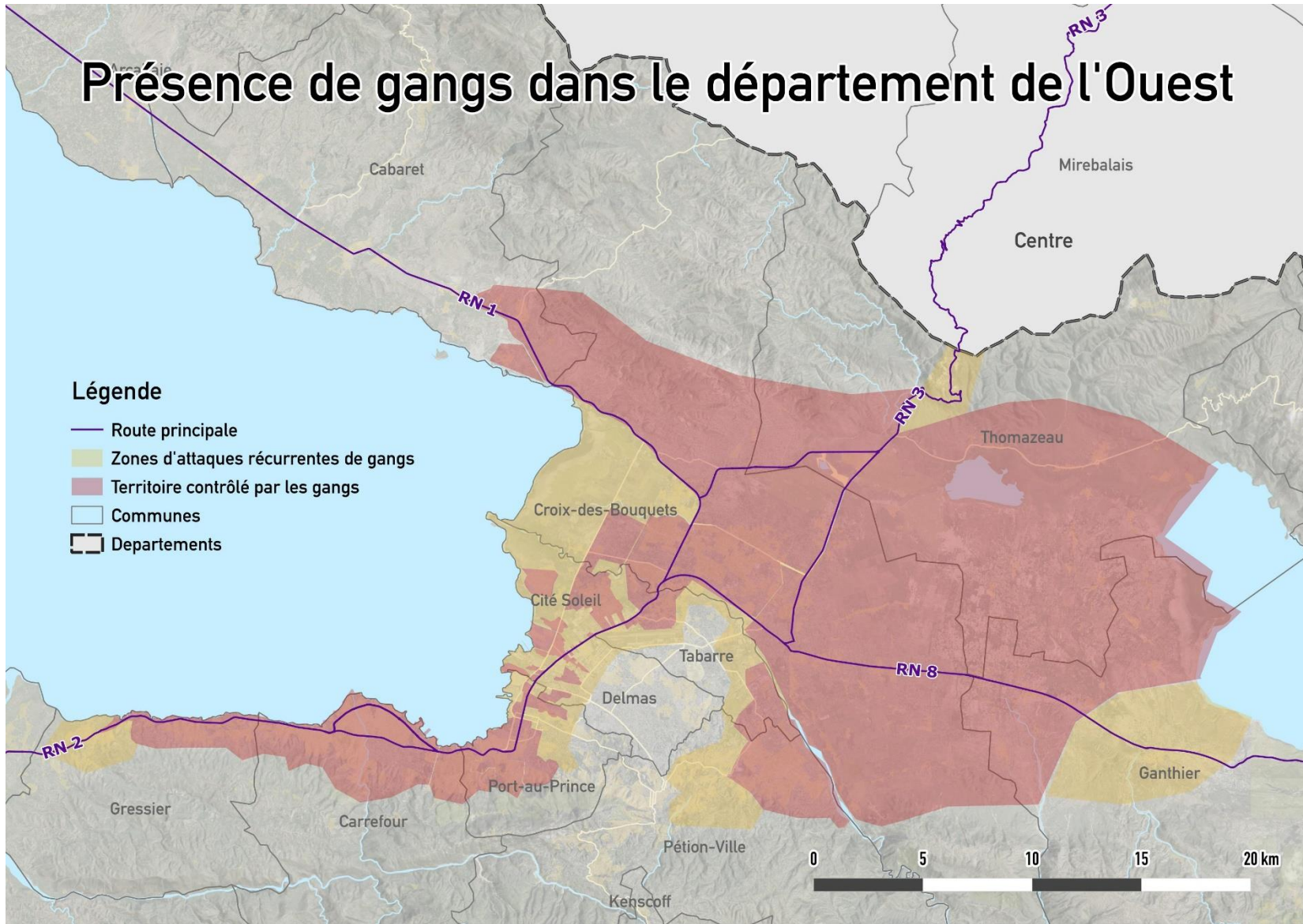




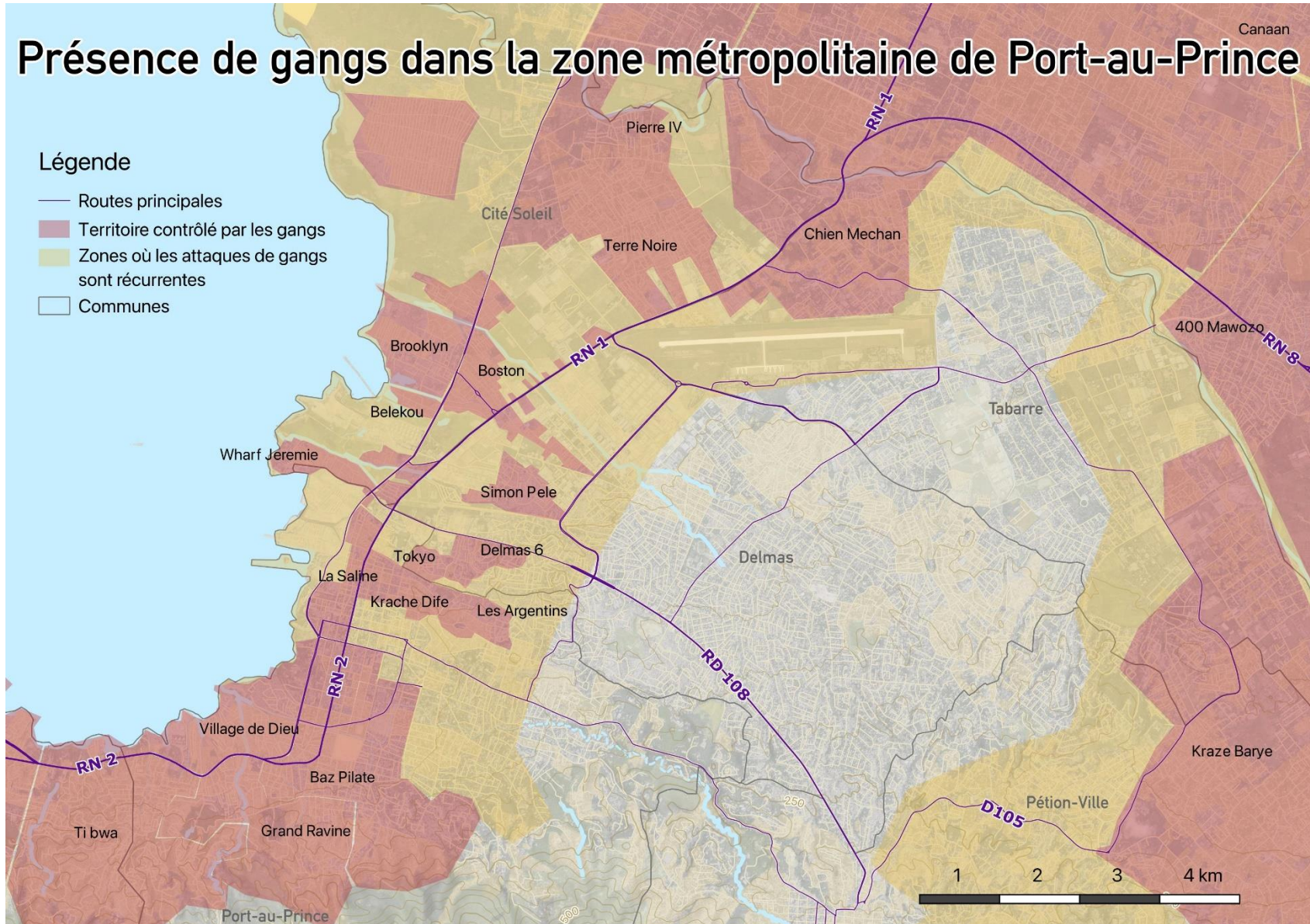
RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DE DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Avril - Juin 2024

Présence de gangs dans le département de l'Ouest



Présence de gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince



Points saillants

- Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2024, au moins 1.379 personnes ont été tuées ou blessées et 428 autres ont été enlevées ; soit une baisse de 45% des meurtres et blessures par balles et une baisse de 2% des enlèvements par rapport au dernier trimestre. 88% des cas de personnes tuées et blessées ont été documentées dans le département de l'Ouest, 73% des enlèvements l'ont été dans le département de l'Artibonite.
- Il y eu une augmentation des cas des viols et d'autres violences basées sur le genre dans plusieurs quartiers sous contrôle des gangs et dans les sites de personnes déplacées. Des prestataires de service indiquent recevoir en moyenne 40 victimes de viol par jour dans certains quartiers de la capitale.
- Les enfants continuent d'être tués et blessés lors d'attaques de gangs et d'opérations de police et d'être recrutés au sein des gangs et de groupes « d'autodéfense ».
- Les grèves répétitives des magistrats et des personnels judiciaires continuent de paralyser la justice. Depuis le début de l'année judiciaire, les cours et les tribunaux n'ont été fonctionnels que dix jours.
- 78 détenus sont décédés dans les prisons haïtiennes au cours du deuxième trimestre (29 au cours du premier trimestre), la plupart en raison de maladies causées par la malnutrition.
- Il y eu des avancées notables de plusieurs enquêtes menées par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) contre des hauts fonctionnaires de l'État.

Recommandations

- **À la communauté internationale** : maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement complet de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, conformément aux normes et standards en matière de droits de l'homme, telle qu'adoptée par la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- **À la communauté internationale** : mettre à jour la liste des personnes et entités soumises à des sanctions pour avoir soutenu, préparé, ordonné ou commis des actes contraires au droit international des droits de l'homme, conformément à la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- **Aux États de la région** : renforcer et accroître les inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément à la résolution 2653 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui impose un embargo sur les armes.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, établir des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes de corruption.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, résoudre urgemment la crise humanitaire au sein des prisons haïtiennes.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, mettre en place un programme de réhabilitation et de réinsertion des mineurs impliqués dans les gangs.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, renforcer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des systèmes de soins médicaux et psychosociaux pour les survivants et survivantes de violences sexuelles, et renforcer les capacités et la sensibilisation de la police et du système judiciaire pour lutter contre l'impunité des violences sexuelles et la stigmatisation des victimes.

I. Violence et abus des droits de l'homme

Entre 1^{er} avril et le 30 juin 2024, le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) a documenté 1.379 victimes de meurtres et de blessures et 428 victimes d'enlèvements ; les hommes représentant 77% des victimes, les femmes 20% et les enfants 3%. Cela correspond à une diminution de presque 45% des meurtres et blessures et une baisse de 2% des enlèvements par rapport au trimestre précédent (janvier - mars 2024)¹. En revanche, le SDH s'inquiète d'informations indiquant une augmentation significative de cas de violences sexuelles contre les femmes et les filles dans plusieurs quartiers et les sites de personnes déplacées de la capitale.

Le plus grand nombre de meurtres et de blessures a continué d'être enregistré dans la capitale (88%), notamment en raison d'attaques indiscriminées des gangs contre certains quartiers, mais aussi d'exécutions par les gangs d'individus soupçonnés de collaborer avec la police ou des groupes « d'autodéfense ». Les affrontements entre les gangs et les groupes « d'autodéfense », les tirs croisés ou l'usage excessif de la force lors des opérations ou des patrouilles de la police ont également eu un impact négatif sur l'intégrité physique des populations.

Après plus de deux ans au pouvoir, le Premier ministre Ariel Henry, n'ayant pas pu retourner en Haïti, a démissionné le 25 avril². Le même jour, un Conseil présidentiel de transition (CPT), composé de neuf membres issus de différents partis politiques, dont certains appartenaient à l'opposition, a été mis en place sous les auspices de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

¹ Entre janvier et mars 2024, au moins 2.505 personnes ont été tuées ou blessées à la suite de violences liées aux gangs, et 438 autres ont été enlevées.

² Le Premier ministre Ariel Henry s'est vu dans l'impossibilité de rentrer en Haïti, après être parti en février 2024, d'abord pour assister à la 46^{ème} réunion de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui a eu lieu en Guyana, puis pour se rendre au Kenya. La mission au Kenya a permis la signature d'un accord bilatéral sur le déploiement de policiers kenyans dans le cadre d'une Mission

Le 28 mai, le Dr Garry Conille a été nommé Premier ministre intérimaire d'Haïti par le CPT. Il a rapidement mis en place un gouvernement de transition, composé de 14 ministres dont quatre femmes, ce qui correspond au quota minimum de 30% de participation des femmes dans l'administration publique.

Après plusieurs mois de préparation, le 25 juin, les 200 premiers policiers kenyans de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) sont arrivés à Port-au-Prince.

Victimes de meurtres et de blessures

Dans la lignée du premier trimestre 2024, des affrontements entre, d'un côté les gangs de *Delmas 6*, *Tokyo*, *Krache Dife*, *Les Argentins* et *Simon Pelé* (alliés dans le cadre d'une coalition connue sous le nom de *Viv Ansanm*) et de l'autre, un groupe « d'auto-défense », appuyé par des unités spécialisées de la police, ont continué dans les quartiers de Solino (Port-au-Prince) et de Delmas 24 (Delmas). Le contrôle territorial de ces zones faciliterait l'accès des gangs aux quartiers de classe moyenne de Bourdon, Chris Roi, Haut Delmas et Nazon, dans lesquels ils pourraient commettre davantage d'enlèvements et racketter les petites zones commerciales.

Depuis le début du mois de mars, au moins 128 personnes, dont 13 enfants, ont été tuées ou blessés à Solino. Si la plupart des victimes ont été touchées par des balles perdues, d'autres ont été ciblées dans la rue pour leur soutien présumé au groupe « d'auto-défense ». Cette violence a également entraîné la destruction de résidences et d'autres bâtiments publics et privés et forcé le déplacement d'au moins 5.000 personnes³.

multinationale d'appui à la sécurité pour soutenir les efforts de la police haïtienne dans la lutte contre les gangs. Le 11 mars, le Premier ministre a annoncé son intention de démissionner immédiatement après l'installation d'un Conseil présidentiel de transition (CPT), dans le cadre du dialogue politique appuyé par la CARICOM et d'autres partenaires internationaux.

³ IOM, Displacement Tracking Matrix, <https://dtm.iom.int/fr/reports/haïti-suivi-des-urgences-412-mises-jours-des-deplacements-suite-aux-attaques-delmas-25>

Attaques de gangs

Localisation	Nombre de personnes tuées et blessées ⁴	Durée des attaques
Delmas 24 (Delmas) et Solino (Port-au-Prince)	128	11 jours au cours des mois d'avril, mai et juin
Carrefour et Gressier	233	Au cours du trimestre

Au cours de la même période, dans les communes de Carrefour et de Gressier, les gangs et les groupes « d'autodéfense » ont étendu et consolidé leur contrôle sur, et autour, des artères principales qui relient la capitale aux régions méridionales du pays. Dans ces communes, des membres du gang *103 Zombies* (un groupe criminel étroitement lié au gang de *Grand Ravine*) ont commis des meurtres, des mutilations et des viols à l'encontre de la population, en pleine rue ou au sein des habitations. Selon les informations recueillies par le SDH, la plupart des victimes ont été ciblées pour avoir contesté la présence de ce gang dans la zone ou pour leur collaboration supposée avec la police.

Des autorités locales et des agents de la police, ainsi que des membres de leur famille, ont aussi été visés dans le cadre d'une tactique destinée à éliminer toute présence de l'État dans la zone. Entre avril et juin, au moins 11 d'entre eux ont été tués par les gangs de *Grand Ravine* et *Ti Bois*. Les corps des victimes décédées ont généralement été brûlés avec de l'essence ou emportés par les membres des gangs.

Dans la commune de Carrefour, le groupe « d'autodéfense » connu sous le nom de *Caravane* a également exécuté au moins 16 personnes qui, après avoir été interrogées aux points de contrôle établis par ce groupe, n'ont pas pu présenter de pièce d'identité ou ont mentionné qu'elles vivaient dans un quartier avec une forte présence de gangs. La plupart de ces

incidents ont été documentés sur la route Nationale 2 et la route des Rails. En raison de cette violence, Carrefour et Gressier ont été parmi les communes ayant connu le plus important mouvement de personnes déplacées, avec au moins 14.000 individus déplacés⁵.

À Cité Soleil, dans le cadre de la coalition *Viv Ansanm*, les gangs sont devenus plus virulents à l'encontre des populations vivant sous leur contrôle. Ainsi, les membres des gangs de *Belekou*, *Boston*, *Brooklyn*, *Pierre VI*, *Simon Pelé* et *Terre Noire*, ont exécuté au moins 28 personnes pour avoir contesté leur « autorité ». Certaines de ces victimes ont été tuées pour des motifs tels qu'avoir pris des photos de membres de gangs, avoir commis des vols mineurs ou avoir tenté de quitter le quartier.

L'affaiblissement du gang de *Kraze Baryè*, à la suite de tensions internes et de plusieurs opérations de police, a entraîné une diminution significative de sa capacité à opérer à Tabarre et Pétiion Ville. Il n'en reste pas moins que ce gang a tué et blessé au moins dix personnes lors de tirs indiscriminés ou en représailles pour avoir contesté « son autorité » dans les zones sous son influence.

Les gangs de *400 Mawozo*, *Canaan* et *Chen Mechan* ont continué d'attaquer les populations de Canaan, Duval, Lilavois et Santo (Croix des Bouquets). Au cours de ces attaques, ils ont tué des individus en raison de leur soutien présumé à des groupes rivaux ou à la police. Un incident particulièrement violent a été documenté le 23 mai, à Lizon, lorsque des membres du gang de *Canaan* ont tué trois missionnaires (un haïtien et deux américains) s'occupant d'un orphelinat et ont brûlé leurs corps. Quelques heures avant cette attaque, l'orphelinat avait été envahi et vandalisé par des membres du gang de *Pierre VI* qui avaient aussi emporté avec eux plusieurs objets de valeur.

Dans l'Artibonite, les gangs de *Gran Grif* et de *Kokorat San Ras* ont poursuivi leurs attaques contre les populations rurales, y compris dans des communes situées dans le nord du département jusque-là épargnées par la violence. Au cours du trimestre, au moins 76 personnes ont ainsi été tuées ou blessées lors d'attaques contre les localités de Gros Morne, L'Estère, Liancourt, Petite Rivière de l'Artibonite et Terre Neuve. D'autres ont été tuées alors qu'elles voyageaient à bord de véhicules de transport en

⁴ Ce chiffre comprend des membres de la population et des membres de gangs.

⁵ IOM, Displacement Tracking Matrix, <https://dtm.iom.int/es/node/38896>

commun. L'une des attaques les plus violentes a eu lieu le 15 juin, dans les localités limitrophes de Savane Plate et Savane Carré (Gros Morne) et Lagond (Terre Neuve). Au moins 11 personnes ont été tuées ou gravement blessées, dont un nourrisson. Trois autres ont été enlevées au sein de leur résidence par une trentaine de membres du gang *Kokorat San Ras*. Aucun incident impliquant des gangs n'avait été auparavant documenté à Terre Neuve.

Dans ce contexte, et dans la continuité des tendances documentées tout au long du premier trimestre 2024, les opérations menées entre avril et juin par les unités spécialisées de la police pour déloger les gangs ont tué ou blessé au moins 236 membres de la population⁶. Si la plupart d'entre elles ont été touchées par des balles perdues lors d'affrontements avec des gangs, au moins 45 cas impliqueraient un usage excessif de la force par la police à l'encontre d'individus n'ayant pas participé à des actes de violence au moment des incidents. Parmi ces victimes, certaines circulaient à pied ou vendaient leurs produits sur des étals dans les rues.

Le SDH a aussi documenté des cas impliquant des éléments d'unités spécialisées de la police concernant des allégations de meurtres d'individus non armés, notamment à Cité Soleil, au niveau des carrefours Drouillard et Vincent. Selon un média en ligne⁷, ainsi que des sources locales, des individus auraient été transportés dans des véhicules vers plusieurs endroits spécifiques de la capitale, tels que le quartier de Maïs Gâté (Tabarre), avant d'être exécutés par des « hommes cagoulés et lourdement armés ». Leurs corps auraient ensuite été brûlés et jetés sur des tas d'ordures.

Les allégations d'activités criminelles du commissaire du gouvernement de Miragoâne, Ernest Muscadin, demeurent un autre sujet de préoccupation. Entre avril et juin 2024, le SDH a documenté cinq cas d'exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises par ce dernier, contre des membres présumés de gangs et des individus impliqués dans des crimes de droit commun. Au total, Ernest Muscadin aurait tué depuis le début de l'année 2022 plus de 26 personnes. Bien qu'il ait reconnu dans

⁶ 122 tués et 114 blessés.

⁷ Ayibopost (14 mai 2024). « Des *kafou lanmò* se multiplient à Port-au-Prince », <https://ayibopost.com/des-kafou-lanmo-se-multiplient-a-port-au-prince/>

les médias son implication dans ces exécutions, et que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) ait publiquement reproché son comportement⁸, aucune action n'a été posée par les autorités dans cette affaire au moment de la publication de ce rapport, possiblement en raison du soutien populaire dont il jouit. Selon plusieurs témoignages, le commissaire du gouvernement de la juridiction d'Aquin semblerait avoir récemment recouru à la même pratique, en exécutant deux individus accusés d'avoir commis des vols.

Enlèvements

Après une relative accalmie en février et mars 2024 (129 cas), les enlèvements ont augmenté au cours du deuxième trimestre, avec 428 incidents documentés. Au moins 73% de ces incidents ont été signalés dans le département de l'Artibonite, alors que les victimes voyageaient à bord de véhicules de transport en commun le long des routes principales, ou se trouvaient dans leur résidence.

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la plupart des enlèvements ont été commis dans les communes de Carrefour et de Gressier, lors d'attaques d'habitations ou de véhicules circulant le long des routes principales. Le gang de *Grand Ravine* a aussi détourné un bateau transportant des personnes et des produits alimentaires, entre Port-au-Prince et Cap Haïtien. Au cours de cet incident, 42 passagers et membres de l'équipage ont été enlevés.

Violences sexuelles

La prolifération des hommes armés dans la capitale a engendré une augmentation des violences sexuelles et basées sur le genre, commises principalement contre les femmes et les filles. Cette augmentation a notamment été particulièrement importante dans les zones contrôlées par les gangs et dépourvues de la présence des services de l'État. Plusieurs organisations locales de défense des droits de l'homme établissent une

⁸ Le Nouvelliste (December 18, 2023) « Les commissaires Jean Ernest Muscadin et Ronald Richemond blâmés et rappelés à l'ordre par le MJSP », <https://lenouvelliste.com/article/245979/les-commissaires-jean-ernest-muscadin-et-ronald-richemond-blames-et-rappeles-a-lordre-par-le-mjsp>

corrélation entre le pouvoir exercé par les gangs sur les populations et l'augmentation de ces violences dans les zones qu'ils contrôlent.

Une augmentation très inquiétante de viols a notamment été signalée par des sources locales dans les communes de Carrefour, Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Gressier et Port-au-Prince. Dans certaines zones, des prestataires de service ont indiqué recevoir 40 victimes de viol par jour.

Dans ce contexte, plusieurs victimes ont été attaquées par des groupes de jeunes hommes armés alors qu'elles se déplaçaient, à pied ou à bord de véhicules de transport en commun, pour se rendre à leur travail ou à l'école. Après avoir été violées, certaines d'entre elles ont été tuées par balle. D'autres victimes, dont des fillettes, ont été violées au sein de leur habitation ou dans des sites de personnes déplacées. La plus jeune des victimes était âgée d'à peine trois ans.

Dans les quartiers sous contrôle des gangs, des femmes et jeunes filles sont aussi contraintes de s'engager dans des relations sexuelles forcées avec des membres de ces gangs. À la fin du mois de juin, l'une d'entre elles, âgée de 13 ans, a été abattue de deux balles dans la tête par un membre du gang de *Simon Pelé* avec lequel elle entretenait une relation abusive. Son corps a été retrouvé quelques jours plus tard sur un tas de débris dans le quartier de Simon Pelé de Cité Soleil.

Malgré les efforts déployés par les services de santé et les organisations de la société civile, soutenues par les entités des Nations unies et d'autres acteurs internationaux, les soins médicaux et le soutien psychologique pour les survivantes et leurs familles restent largement insuffisants.

Menaces contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les représentants de l'État

Suite à l'évasion des chefs de gangs des deux principales prisons de la capitale au début du mois de mars, des menaces et des attaques contre des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des personnes affiliées à l'État, ont continué d'être documentées au cours du deuxième trimestre de 2024.

En particulier, les acteurs judiciaires ont été la cible d'intimidations et d'attaques, les empêchant d'exercer leurs fonctions et portant atteinte à l'indépendance des institutions de l'État de droit. Entre avril et juin, au moins cinq juges et avocats ont été tués ou blessés dans les départements de l'Artibonite et du Nord (*pour plus de détails, voir Section II - Système judiciaire*).

Impact de la violence sur les enfants

L'impact de la violence sur les enfants demeure particulièrement préoccupant. Entre avril et juin, au moins 49 garçons et filles ont été tués ou blessés⁹.

Non seulement des enfants ont été tués lors d'attaques de gangs ou par des balles perdues lors d'opérations de police, mais ils sont utilisés de manière croissante par les gangs et les groupes « d'auto-défense » pour commettre des activités criminelles.

Lors des attaques des gangs contre les quartiers, des enfants, y compris des bébés, ont été tués ou blessés. Par exemple, le 30 juin, à Gressier, au moins trois garçons, ainsi que 17 adultes, ont été exécutés au sein de leur résidence où des membres du gang *Grand Ravine* s'étaient introduits à la recherche d'individus appartenant à un groupe local « d'autodéfense ». Certains enfants ont aussi été pris pour cible en raison de leur soutien présumé à des gangs rivaux ou à la police. D'autres, soupçonnés d'avoir commis des délits mineurs, ont été lynchés et tués par des membres de la population.

Au cours du trimestre, un seul cas d'enlèvement impliquant un enfant a été documenté. La victime, une jeune fille âgée de 16 ans, a été enlevée, avec deux autres femmes, par des membres du gang de *Grand Ravine* alors qu'elles circulaient dans un véhicule de transport commun dans le quartier de Mariani (Gressier). La jeune fille, et les deux autres femmes, ont été retenues plusieurs jours. Pendant leur captivité, elles ont été violées à de multiples reprises. Bien qu'un seul cas ait été documenté au cours de la période considérée, les témoignages soulignent que d'une part les

⁹ 27 enfants tués (21 garçons et 6 filles) et 22 blessés (16 garçons et 6 filles)

enlèvements sont souvent sous-déclarés et d'autre part les femmes enlevées déclarent rarement avoir été violées, par crainte d'être stigmatisées au sein de leur famille.

En outre, poussés principalement par le manque d'opportunités socio-économiques, ou de menaces, de nombreux jeunes enfants et adolescents ont continué à être recrutés par les gangs. En plus de commettre des infractions mineures, certains ont également été impliqués dans des actes extrêmement violents, notamment des meurtres, des enlèvements, des attaques, ainsi que des pillages d'institutions publiques. Des sources locales présentes dans les zones contrôlées par les gangs ont exprimé leur inquiétude quant à une recrudescence du recrutement d'enfants par les gangs enregistrée en amont du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels

Poursuivant leur tactique débuté en février et mars 2024, les gangs ont continué de vandaliser, voler et incendier les bâtiments publics et privés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que dans le département de l'Artibonite. Parmi ces bâtiments, on décompte au moins neuf commissariats de police, un tribunal et 14 locaux appartenant à des prestataires de services (notamment des centres de santé, des écoles et des entrepôts humanitaires). Les gangs ont également détruit ou incendié plus de 450 résidences et commerces, notamment dans le quartier de Solino (Port-au-Prince) et d'autres zones à Delmas, Gressier et Tabarre.

La liberté de circulation, en particulier dans la capitale et dans le département de l'Artibonite, a été entravée par les nombreux « points de contrôle » établis par des membres de gangs lourdement armés le long des routes nationales 1, 2 et 3. Ces points de contrôle sont extrêmement dangereux pour les résidents car ils peuvent y être tués, violés, enlevés et extorqués. Le groupe « d'autodéfense » *Caravane*, établi à Carrefour, a commencé à ériger des « points de contrôle » où il commet des actes criminels similaires à ceux des gangs.

Les entreprises, en particulier dans la zone industrielle de la capitale, ont continué à être soumises à des extorsions par les gangs afin de pouvoir poursuivre leurs activités.

II. Système judiciaire

Fonctionnement du pouvoir judiciaire

La paralysie du système judiciaire s'est poursuivie en raison de la violence, mais surtout des grèves répétitives des magistrats et personnels judiciaires. Depuis le début de l'année judiciaire, en octobre 2023, les cours et tribunaux ont été fonctionnels pendant à peine dix jours.

Le 10 juin, l'Association nationale des greffiers haïtiens (ANAGH) a annoncé la suspension temporaire de la grève, en cours depuis six mois. Cette suspension était motivée par la décision du ministère de la Justice et de la sécurité publique (MJSP) de satisfaire certaines de ses revendications, notamment celles relatives à l'augmentation salariale. L'ANAGH a informé que la suspension de la grève était toutefois subordonnée à la mise en œuvre intégrale des accords passés avec le ministère depuis 2017.

Toutefois, le 19 juin, le Collectif des magistrats debout d'Haïti (COMADH) a appelé à une nouvelle grève pour protester contre les inégalités de traitement entre les magistrats debout et les magistrats assis, contrairement à l'égalité de traitement prévue par la loi du 27 novembre 2007 régissant le statut de la magistrature. Ces grèves ont eu un impact important sur les justiciables, notamment les personnes en détention à travers le pays.

Lutte contre la corruption

Malgré la persistance de nombreux défis affectant le système judiciaire, notamment le manque de ressources, l'ingérence politique et l'impact de l'insécurité sur les acteurs judiciaires, des progrès ont été réalisés dans les enquêtes sur des fonctionnaires de haut rang impliqués dans des affaires de corruption.

Suite à une enquête menée en mars 2023 par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), une entité relevant du ministère de l'Économie et des

finances, le juge d'instruction Jean Wilner Morin a émis le 14 mai 2024 un mandat d'arrêt contre l'ancien chef du Bureau des Douanes au port de Port-au-Prince et son épouse, pour corruption, blanchiment d'argent, financement du terrorisme et autres crimes contre l'intérêt public.

Sur la base d'une enquête menée en 2023 par l'ULCC, un ancien Président de la République a été entendu par le juge d'instruction, Merlan Belabre, dans le cadre d'une affaire de corruption au sein du Centre National des Équipements (CNE). Cet ancien Président a rejeté toute implication dans l'affaire, ajoutant qu'il n'avait aucune obligation de répondre aux questions du juge puisque son acte d'accusation avait été émis par son prédécesseur, le juge Al Duniel Dimanche, après l'expiration de son mandat, en janvier 2024. Dans ce même dossier, le juge Belabre a aussi interrogé un ancien sénateur.

Dans une autre affaire, le 2 mai, le juge Belabre a émis un mandat d'arrêt contre l'ancienne secrétaire générale du Sénat, accusée de mauvaise gestion des fonds du Parlement. La secrétaire générale a été placée en détention provisoire au centre de détention du CERMICOL¹⁰ et a été libérée pour des « raisons humanitaires » le 9 mai. Avant l'ouverture de la procédure judiciaire, le cas avait fait l'objet d'une enquête de l'ULCC en 2023.

Le 4 juin, l'ULCC a ouvert une autre enquête sur des allégations de corruption au sein des Fonds de l'Éducation Nationale, un organisme qui opère sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle.

Début juin, le nouveau gouvernement de transition dirigé par le Premier ministre Garry Conille a annoncé que sa priorité était, entre autres, de mettre fin à la corruption et de mettre en place des mécanismes de contrôle au sein de tous les ministères afin de garantir une utilisation appropriée des fonds publics.

Crimes de masse et autres violations graves des droits

Au cours du deuxième trimestre 2024, aucune suite n'a été donnée aux affaires concernant les massacres de Grand Ravine (2017), La Saline

¹⁰ Alors que CERMICOL est un centre pour mineurs, les attaques de gangs contre les prisons pour adultes de Cabaret, Port-au-Prince et Croix-des-Bouquets en 2023

(2018) et Bel Air (2019), ni à l'affaire concernant le meurtre de Monferrier Dorval (2020).

Le 3 mai, le juge d'instruction Edwige Dorsainvil a conclu l'enquête sur l'assassinat du journaliste Néhémie Joseph le 10 octobre 2019. Dans son ordonnance de clôture, le juge a renvoyé l'ancien sénateur Rony Célestin et sept autres suspects devant la juridiction pénale pour être jugés pour « assassinat et association de malfaiteurs » en relation avec le crime.

Le 28 mai, l'Ordre des avocats de Port-au-Prince a organisé une manifestation commémorative pour dénoncer l'absence de progrès dans l'enquête sur l'assassinat de son ancien président, Monferrier Dorval, le 28 août 2020.

Impact de la violence sur les acteurs judiciaires

Au cours du trimestre, les acteurs judiciaires ont continué à faire l'objet de menaces et d'attaques. Au moins cinq magistrats et avocats ont été tués dans les départements de l'Artibonite et du Nord. Parmi les victimes, un juge et trois avocats ont été tués par le gang *Kokorat San Ras*, les 4 avril et 13 mai, dans l'Artibonite, une région affectée par de nombreux conflits fonciers. D'autres magistrats, comme le juge d'instruction de Les Cayes Jean Michelet Séide, ont fait l'objet de menaces en raison d'enquêtes qu'ils mènent sur des affaires sensibles. L'une de ces affaires porte sur trafic de drogue, tandis que l'autre concerne l'assassinat du journaliste Gary Tesse commis en octobre 2022. Ainsi, le 25 mai, il a demandé une protection renforcée au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) en raison des menaces qu'il avait récemment reçues.

Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 30 juin 2024, 7.523 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (11.822 avant les évasions de prisonniers du Pénitencier national et la prison de Croix-des-Bouquets en mars 2024). 84% d'entre elles étaient en détention provisoire (contre 82% par rapport au premier trimestre 2024).

et 2024, ont fait de ce centre le seul qui reste opérationnel dans la capitale et que les nouveaux détenus, y compris les adultes, soient transférés dans ce centre.

Le taux d'occupation des cellules était quant à lui de 295% (287% dans le trimestre précédent).

La surpopulation carcérale et les pénuries de nourriture, de produits de nettoyage et de médicaments dans les prisons du pays, ont continué à affecter l'état de santé des détenus. Les prisons de Jérémie (département de la Grand'Anse) et de Petit Goâve (département de l'Ouest) ont été particulièrement touchées par ces pénuries. Au cours du deuxième trimestre 2024, 78 détenus sont décédés (29 au cours du premier trimestre), la plupart en raison du manque de soins, de l'insalubrité, d'une alimentation insuffisante et du manque d'accès à l'eau potable.

Le centre de détention pour mineurs de CERMICOL, situé dans la commune de Delmas, est devenu le seul centre de détention fonctionnel de la capitale après les attaques des gangs contre le Pénitencier National de Port-au-Prince et la prison de Croix-des-Bouquets, au début du mois de mars 2024. En conséquence, les nouveaux détenus arrêtés dans la capitale ont été transférés dans ce centre. En juin 2024, il avait atteint quatre fois sa capacité d'accueil, avec 230 détenus dans un espace construit pour en recevoir 60. Les adultes (hommes et femmes) et les mineur.e s (garçons et filles) sont détenus dans la même enceinte.

Dans le cadre d'une initiative gouvernementale, entreprise depuis la fin 2023 pour réduire le taux élevé de détention préventive, le 27 mai, 16 détenus de la prison de Fort Liberté (département du Nord-Est) ont été libérés par le commissaire du gouvernement de la juridiction. Ces libérations ont été rendues possibles à la suite de l'organisation d'une audience spéciale et n'ont bénéficié qu'à des personnes condamnées pour des délits mineurs, tels que le vol de bétail ou de téléphones, ou qui avaient passé entre un et deux ans en prison sans avoir été entendues par un juge.

¹¹ Il faut noter qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'enquête menée par les autorités judiciaires haïtiennes depuis que, le 30 janvier 2024, le Parquet de Port-au-Prince a rendu public son réquisitoire, demandant que 75 accusés soient jugés pour divers chefs d'accusation.

¹² Government of Canada, Special Economic Measures (Haiti) Regulations, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2022-226/FullText.html>

Sanctions internationales et enquêtes à l'étranger

En ce qui concerne l'enquête menée par la justice des États-Unis sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 25 mai 2024 l'entrepreneur américain, Frédérick Bergmann, a été condamné par une cour fédérale de Miami à neuf ans de prison pour avoir expédié des gilets pare-balles aux personnes ayant participé à cet assassinat. Le 6 juin, la cour fédérale de Miami a condamné les six personnes déjà condamnées au pénal dans cet assassinat, à verser plus de 6 millions de dollars à sa veuve, Martine Moïse, pour des frais d'hospitalisation, de voyage et de sécurité. Cinq autres accusés seront jugés aux États-Unis en janvier 2025¹¹.

Le 24 juin, un tribunal américain a condamné Germinie Joly, ancien chef du gang *400 Mawozo*, à 35 ans de prison pour blanchiment d'argent en violation des lois américaines sur les exportations et pour le blanchiment des rançons versées pour des otages américains détenus par son gang, en Haïti, en 2021. Deux autres individus ont également été condamnés à des peines de prison pour leur implication dans cette affaire.

Le 21 juin, le ministère des Affaires étrangères du Canada a sanctionné trois chefs de gang pour leur implication dans des actes qui « menacent la paix et la stabilité en Haïti ». Les personnes visées sont Gabriel Jean-Pierre, du gang de *Boston*, Luckson Elan, du gang de *Gran Grif*, et Ferdens Tilus, du gang de *Kokorat San Ras*. Au 30 juin 2024, le Canada a sanctionné 29 personnes¹², et les États-Unis 13 entités et personnes¹³. De son côté, le Conseil de Sécurité des Nations unies n'a toujours pas mis à jour la liste des personnes sanctionnées, en vertu en vertu des résolutions 2653 (2022) et 2700 (2023). Au 30 juin, uniquement cinq chefs de gangs figuraient sur cette liste¹⁴.

¹³ Office of Foreign Assets Control (OFAC), Sanctions List Search, <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>

¹⁴ Ces cinq chefs de gang sont Jimmy Chérizier (chef du gang de *Delmas 6* et de la coalition du *G-9*), Johnson André (chef du gang de *Village de Dieu*), Renel Destina (chef du gang de *Grand Ravine*), Vitel'homme Innocent (chef du gang de *Kraze Baryè*) et Wilson Joseph (chef du gang de *400 Mawozo*).

Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers

Au cours du trimestre, la violence des gangs et les attaques contre les locaux et le personnel de la police, ont paralysé les activités de l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH). Par conséquent, au cours de cette période, aucune enquête sur des violations des droits de la personne impliquant des éléments de la police n'a été menée par cette institution.

III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

Malgré les défis posés par l'insécurité et la réduction de son personnel sur le terrain, le SDH a continué de fournir une assistance technique aux autorités et a contribué à renforcer les capacités des organisations de la société civile.

Soutien aux institutions publiques

Dans le cadre de ses efforts pour soutenir le système judiciaire haïtien à lutter contre l'impunité pour les crimes sexuels, en juin 2024, le SDH a fourni une assistance technique au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et à l'École de la Magistrature (EMA) pour l'organisation de la dernière session d'une formation sur les techniques d'investigation en matière de violences sexuelles, y compris celles perpétrées par des gangs. Au cours de cette formation, 61 magistrats des tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets ont été formés. Trois autres sessions avaient été organisées en 2023 et 2024 au Cap Haïtien, à Les Cayes et à Hinche. Au total, 170 magistrats ont été formés à travers l'ensemble des juridictions du pays.

Le Salon annuel du Droit s'est tenu à Port-au-Prince, le 21 juin, avec le soutien technique et financier du SDH. L'événement, auquel ont participé les principaux acteurs de la justice, a mis en lumière les efforts de l'ULCC dans la prévention et la lutte contre la corruption.

Soutien aux organisations de la société civile

En avril, le SDH, à travers le Cluster Protection, a organisé une session de formation conjointe sur les techniques de négociation et de médiation humanitaires dans des contextes affectés par la violence des gangs. La formation a bénéficié à 17 représentants d'organisations communautaires, d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et d'agences des Nations unies.

En partenariat avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), le SDH a organisé, en avril, sa troisième et dernière session de formation en ligne sur le fonctionnement de la CIDH, dont son système de pétition, ses mesures de précaution et ses audiences. Cette session a bénéficié à 24 représentants d'institutions étatiques et d'organisations de la société civile.

Protection

Au cours du trimestre, le SDH a continué de fournir des services de protection aux personnes touchées par la violence, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes vivant dans des situations défavorisées, notamment les personnes déplacées.

Plusieurs activités et services ont été mis en œuvre par des organisations locales et internationales dans des zones marginalisées et contrôlées par des gangs, dont des conseils psychologiques pour les survivantes de la violence, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre, des appuis pour accéder aux soins de santé reproductive et sexuelle fournis par des cliniques mobiles, ainsi que des séances de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste et aux mécanismes de référencement.

Appuyée par le SDH, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH), à travers la production d'un spot largement diffusé sur les médias sociaux, a sensibilisé les habitants de Port-au-Prince aux questions de la violence sexuelle liée aux gangs. Par la suite, le 16 mai, les ONG locales Combité pour la Paix et le Développement (CPD) et Komite Pwoteksyon Timoun Site Letènèl (KPTSL) ont établi une initiative de sensibilisation de deux semaines sur le civisme, la résilience en temps de crise et la prévention des violences sexuelles. Cette initiative a touché 600



personnes, dont 286 enfants, vivant dans des sites pour personnes déplacées de la capitale.

Au début du mois de juin, CPD a aussi mené des activités axées sur le soutien psychosocial des survivantes de violences sexuelles dans les quartiers de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas et Port-au-Prince. Les jours précédents, l'ONG avait également effectué une évaluation sur le terrain afin d'identifier les besoins des personnes déplacées et a fourni un soutien financier à 84 individus ayant besoin d'aide pour retourner dans leur ville d'origine.

Pour sa part, KPTSL a organisé, au cours de la période, une série d'activités visant à renforcer la protection des droits de l'enfant. L'une de ces activités, qui a accueilli plus de 2.800 enfants et jeunes des zones contrôlées par les gangs, a permis de sensibiliser les populations aux droits de l'enfant sur le thème « Byen nourri lespri timoun yo pou n konstwi yon sosyete soude san vyolans » (« Nourrir l'esprit des enfants pour construire une société sans violence »). En outre, un dialogue communautaire sur la protection des enfants a eu lieu au cœur de Village de Dieu, avec la participation d'enfants, de prêtres, de dirigeants communautaires et de membres de gangs opérant dans la zone.

Évolution de l'impact de la violence des gangs : victimes de meurtres, de blessures et d'enlèvements

